

Circuler à vélo en toute sécurité

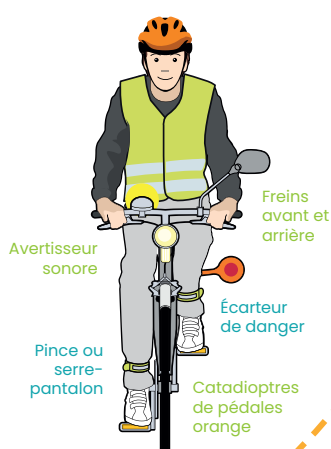
Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes



Bien s'équiper

Les équipements :

- obligatoires
- recommandés



Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, y compris ceux placés dans les sièges enfants, mais vivement recommandés pour les 12 ans et +.

Être bien vu



Porter des **vêtements clairs** de jour comme de nuit



Porter un **gilet rétro réfléchissant** (obligatoire hors agglomération)



Possibilité de poser un **écarteur** sur la roue arrière et porter un **bracelet de cheville** rétro réfléchissant

Conseils :

Bien vérifier avant chaque déplacement :

- ✓ Si les pneus sont bien gonflés ?
- ✓ Si les freins fonctionnent bien ?
- ✓ Si la selle et le guidon sont bien serrés ?
- ✓ Si les roues sont bien bloquées ?



Les services et équipements existants sur le territoire de la CCMDL

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais met en place sur son territoire plusieurs équipements à votre disposition :

- Plus de 200 arceaux vélos
- 2 consignes à vélos fermées et sécurisées
- Une station de gonflage (Chambost-Longessaigne)
- Un kit réparation en libre-service (Saint-Laurent-de-Chamousset)
- Un service de location de vélos à assistance électrique : Monts Vélo'C

MONTs
Vélo'C

Contacts

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais s'engage pour une mobilité durable et inclusive.

Renseignements :

mobilite@cc-mdl.fr

Tims
Pour une mobilité durable et inclusive

CEE Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Les panneaux de signalisation dédiés aux cyclistes



Zone de rencontre : priorité aux piétons et double sens cyclables pour les vélos



Double sens cyclable et interdiction sauf vélos : voie à double sens pour les cyclistes et sens unique pour les autres véhicules



Zone 30 : les vélos peuvent circuler dans les deux sens de circulation, sauf contre-indication



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens, y compris les vélos



Voie verte : route réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons, des rollers (et des cavaliers sauf si exclus par arrêté spécifique).



Cédez-le-passage-cycliste-au-feu : autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu rouge pour aller dans une direction indiquée par la ou les flèches, tout en laissant la priorité aux autres usagers qui ont le feu vert.

Respecter le code de la route

Que l'on soit à vélo ou en voiture, les règles sont les mêmes :



S'arrêter aux feux rouges et aux stops, ne pas rouler en sens interdit



Les écouteurs et le téléphone portable sont interdits en roulant



Ne roulez pas après avoir bu de l'alcool. Au-delà de 0,5 g d'alcool par litre de sang, c'est interdit, passible d'une amende et très dangereux



Mettre un casque permet de **réduire de 70 % la gravité des blessures** lors d'accident



NON !



NON !



OUI !



En cas d'accident, numéros d'urgence :

112 numéro pour tous les mobiles, **18** pompiers, **15** SAMU

Bien se positionner

S'il n'existe pas d'aménagements cyclables

- Ne roulez pas trop près de l'accotement pour éviter les ornières et gravillons.
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite, car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez prudent lors du passage d'un camion l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.



Le saviez-vous ?

Rouler sur le trottoir est autorisé, pour les enfants jusqu'à 8 ans

Les véhicules qui dépassent un vélo doivent le faire en respectant 1m50 hors agglomération



Rouler en groupe

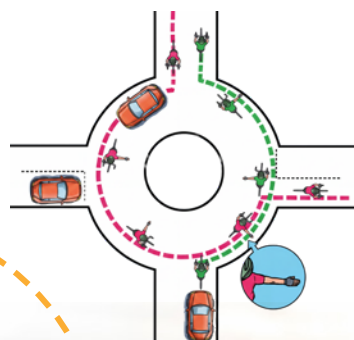
Rouler à deux de front est autorisé, mais le passage en simple file s'impose :

- À la tombée de la nuit ou par manque de visibilité,
- Lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche,

Indiquez chaque changement de direction ou de dépassement en tendant le bras.

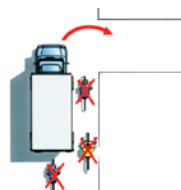
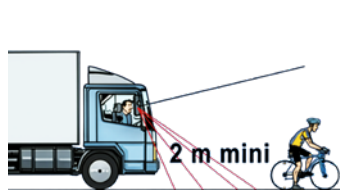
Se positionner dans un giratoire

- Rester à droite dès lors qu'il n'existe pas de bandes cyclables.
- Signaler par le geste la trajectoire ou la sortie qui sera empruntée.



Attention aux angles morts

Les angles morts rendent le cycliste invisible du conducteur (bus, poids-lourd, camionnette). C'est au cycliste de redoubler de vigilance. Ne jamais s'engager par la droite le long d'un poids lourd au feu, même sur une bande cyclable.



Une astuce très simple : si vous croisez le regard du conducteur, il vous a vu !

